

Conférence de presse du 19 décembre 2022

---

Automne salarial 2022/accords salariaux 2023

## Négociations salariales mitigées, avec quelques surprises

*Après presque trois ans de pandémie, les négociations salariales s'annonçaient difficiles cette année encore, en raison de la situation économique incertaine et de la crise énergétique. La plupart des résultats ont d'ailleurs été inférieurs aux attentes, avec, une fois de plus, le secteur de la santé en lanterne rouge. En revanche, les résultats de la tuilerie-briqueterie, du nettoyage et de la construction de voies ferrées sont particulièrement réjouissants.*

---

Johann Tscherrig, membre du Comité directeur a. i., Syna

---

Les augmentations salariales ayant été plutôt maigres durant les années de pandémie, nos revendications ont été nettement plus élevées en 2022. Compte tenu du renchérissement, Syna a exigé cet été entre 3% et 5% d'augmentation des salaires réels dans toutes les branches. Les résultats sont mitigés.

### **Mention «insuffisant» pour le secteur de la santé**

Les résultats dans le secteur de la santé sont une fois de plus décevants. Le mélange d'institutions privées et publiques, et un partenariat social généralement peu développé dans le secteur suisse de la santé, rendent difficile l'obtention d'améliorations pour l'ensemble de la branche. L'acceptation de l'initiative sur les soins infirmiers a donc constitué un pas important, y compris du point de vue syndical. Sa mise en œuvre laborieuse en est d'autant plus regrettable. Seule une amélioration significative des conditions de travail permettra de freiner l'exode actuel du personnel soignant. Les résultats des négociations salariales révèlent que les employeurs du secteur ne réagissent pas, ou très insuffisamment. Ainsi, le personnel de santé du Valais recevra 2% de salaire de plus l'an prochain. Dans les cantons d'Argovie et de Lucerne, il y aura 2,2% d'augmentation, dont 1,5% d'augmentation générale et 0,7% individuelle. L'hôpital cantonal de Zoug est un peu plus généreux, puisqu'il ajoute aux 2,2% une augmentation individuelle de 0,5% et 0,3% pour les ajustements de salaires structureaux. Ces résultats restent très en deçà des 5% demandés par Syna. Ils constituent un affront dans une branche qui souffre d'une pénurie aiguë de personnel qualifié, alors même qu'elle doit assumer un rôle essentiel dans notre société. Le fait que les employeurs n'aient pas accordé les augmentations de salaire méritées révèle si besoin était la nécessité d'une intervention rapide de la sphère politique et d'une prompte mise en œuvre de l'initiative sur les soins.

## **Les grandes déceptions**

Le commerce de détail a été fortement mis à contribution durant la pandémie. Tandis que les magasins qui ne revêtaient pas une importance systémique ont été fermés, dans les supermarchés le personnel a dû poursuivre le travail dans des conditions difficiles. Après l'accalmie de la pandémie de covid, de nouveaux défis sont arrivés avec la guerre en Ukraine et la crise énergétique. Les géants du commerce de détail ne semblent pas en souffrir: Coop enregistre des bénéfices record et accroît ses fonds propres de plus de 10 milliards de francs. De leur côté, les salariées et salariés subissent la crise de plein fouet. Tous attendaient par conséquent des grandes chaînes de commerce de détail qu'elles récompensent l'engagement exceptionnel de leur personnel ces dernières années... Les résultats n'en ont été que plus décevants. Avec 2%, les augmentations salariales de Coop sont nettement inférieures aux revendications et ne couvrent même pas le renchérissement. Les bons-cadeaux ajoutés n'y changent rien puisqu'ils ne constituent pas une amélioration durable. Syna juge le résultat déplorable et sans commune mesure avec la bonne situation économique du groupe. Les négociations salariales avec Lidl auront lieu en janvier 2023. Il ne reste qu'à espérer que le discounter se montrera plus conscient de ses responsabilités et qu'il accordera à ses employés et employées une augmentation salariale plus équitable et adaptée au renchérissement.

## **Une année mouvementée dans la construction**

En cette année de renégociation de la convention nationale (CN), il ne fallait pas s'attendre à de grandes concessions salariales de la part des entrepreneurs. Pendant longtemps, il a même semblé que la Société suisse des entrepreneurs refuse à nouveau d'accorder quoi que ce soit aux travailleurs et travailleuses de la construction. Rappelons qu'il n'y a eu aucune augmentation générale des salaires ces deux dernières années, bien que les travaux de construction se soient poursuivis sans relâche malgré la pandémie. Après neuf rondes de négociations et une vague de protestations qui a déferlé sur toute la Suisse, la nouvelle CN a enfin été conclue: à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les salaires mensuels des ouvriers du bâtiment seront augmentés de 150 francs et les salaires minimaux mensuels de 100 francs. Le résultat de ces négociations doit encore être accepté en janvier par les délégués de la Société suisse des entrepreneurs. Nous nous attendons à une décision positive, parce que la sécurité qu'apporte la convention constitue un enjeu majeur pour les deux parties. Il ne faut cependant pas oublier que les augmentations de salaire obtenues, qui ne compensent même pas le renchérissement, sont très inférieures à nos revendications. Cette situation est jugée insatisfaisante par le personnel de la construction, surtout au vu du des gels des salaires des deux années précédentes.

## **Dans l'artisanat, un résultat juste insuffisant**

Dans les autres branches de l'industrie, la situation n'est guère plus brillante, avec des résultats le plus souvent en deçà de nos revendications et qui n'atteignent même pas la compensation du renchérissement. Comme par exemple dans le second-œuvre et la construction métallique, avec 1.5% d'augmentation générale. (Malgré 1% supplémentaire pour les augmentations individuelles, le résultat reste trop bas dans la construction métallique.) La construction en bois n'accorde qu'un pour cent d'augmentation, et ce uniquement pour les

salariés qui ont plus de dix ans d'expérience professionnelle; 1.5% de plus sont prévus pour des augmentations individuelles. Syna n'a pas accepté ce piètre résultat. Nous jugeons également insuffisante l'augmentation de 50 francs dans la plâtrerie-peinture.

Les résultats sont légèrement meilleurs dans la branche de l'électricité (augmentation de 2.5%, dont 2% d'augmentation générale) ainsi que dans l'enveloppe des édifices (qui s'approche le plus de nos revendications en accordant 2.9% d'augmentation). Remarquons au passage que si l'augmentation de 2,5% (dont 2% d'augmentation générale) de l'UPSA Zurich reste inférieure au renchérissement, l'augmentation de 5,1% des salaires minimaux est en revanche significative.

Dans la menuiserie aussi nous avons obtenu un relativement bon résultat, avec une augmentation générale de 100 francs, plus des augmentations individuelles de 40 francs. Les salaires minimaux sont augmentés de 150 francs. Et cela malgré le vide conventionnel de 2021 et bien que la déclaration de force obligatoire de la nouvelle CCT se fasse encore attendre. Mais les employeurs sont manifestement conscients de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et honorent par conséquent les prestations exceptionnelles de leurs collaborateurs et collaboratrices.

### **Des résultats inattendus**

Les résultats sont particulièrement réjouissants dans le nettoyage, la tuilerie-briqueterie, la construction de voies ferrées et l'industrie horlogère. Dans ces branches, les salaires sont plutôt bas, ce qui rend les augmentations particulièrement importantes. Les résultats salariaux ayant été décevants ces dernières années, il est réjouissant de constater que, cette fois, ces branches témoignent de l'estime à leur personnel. Le nettoyage verse à ses employés et employées une augmentation de salaire substantielle de 3%, depuis longtemps attendue et nécessaire. Dans la construction de voies ferrées, les employés pourront se réjouir de recevoir 3,3% de salaire de plus l'année prochaine, et quant à la tuilerie-briqueterie, les salaires y seront augmentés de 150 francs par mois. Après des négociations difficiles ces dernières années, le résultat dans l'industrie horlogère est très réjouissant: dès janvier 2023, il y aura une compensation générale du renchérissement de 3,5% ou un forfait de 191 francs.

D'autres résultats sont encore attendus dans le secteur de l'industrie.

**Globalement, le bilan de l'automne salarial 2022 est relativement satisfaisant. Certes, les augmentations salariales ont été inférieures aux attentes dans de nombreuses branches, ce qui est particulièrement choquant dans le cas de celles qui ne manquent pas de moyens financiers. Il y a cependant eu de bonnes surprises, avec quelques augmentations des salaires réels. En conclusion, force est de constater, une fois de plus, que les résultats sont particulièrement décevants dans le secteur de la santé.**

### **Informations complémentaires:**

Johann Tscherrig, responsable Politique d'intérêts et CCT, 079 611 70 26

Melanie Nobs, responsable équipe communication, 044 279 71 81